



Préavis No 03/2026 au Conseil communal

Plan d'affectation communal – Modifications des lisières forestières et ajout d'une surface de reboisement

Rapport de la Commission Technique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ont participé le **30/03/2026** à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil communal	M. Axel Boggio, Président
Municipalité	Mme. Nathalie Greiner, Syndique (excusé) Mme. Catherine Schiesser M. Philippe Michelet M. Damien Cuche
Commission technique	M. Nicolas Meyer M. Pietro Latorre Mme. Elisa Pion (Absente)

Préambule

Le présent préavis vise à adapter le plan d'affectation communal afin de répondre aux questions des autorités cantonales, notamment en ce qui concerne :

- La distinction claire entre lisières forestières statiques et évolutives
- L'intégration d'une surface de reboisement compensatoire non reportée initialement

Ces modifications sont nécessaires pour permettre l'approbation définitive du PACom par les instances cantonales.

Analyse

La Commission constate que :

- La différenciation entre lisières statiques (zones à bâtir) et évolutives (zones non constructibles) améliore la lisibilité du plan
- Cette adaptation répond aux exigences des services cantonaux compétents

Ces corrections sont de nature formelle et technique, sans modification de fond de l'affectation du territoire.

La Commission relève que :

- Le reboisement compensatoire fait suite à un événement naturel (glissement de terrain en 2021)
- L'absence initiale de cette donnée dans le PACom résultait d'un manque de transmission d'information
- La régularisation actuelle permet une mise en conformité du plan avec la réalité du terrain

Enquête publique

La Commission constate que :

- L'enquête publique complémentaire s'est déroulée du 6 mars au 5 avril 2026
- **Aucune opposition n'a été déposée**

Cet élément confirme le caractère non controversé des modifications proposées.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission technique unanime se rallie aux conclusions du préavis 03/2026 et vous propose de les accepter sans modification.

Rédigé à Belmont-sur-Lausanne, le 21/04/2026

Pour la Commission Technique (CT) :

Nicolas Meyer Président	
Elisa Pion	
Pietro Latorre Rapporteur	